

DOSSIER DE PRESELECTION

N°005/AMI/SCI/MAGEL/UGP-PAMIRTA/2020

**SELECTION DE L'ONG POUR LE SERVICE DE MISE EN PLACE ET
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE
GESTION DES MARCHES DE DEMI GROS ET CENTRES DE
COLLECTES**

MAITRE D'OUVRAGE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

CLIENT/ MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE :

**UNITE DE GESTION DU PROJET DU PROJET D'ACCES AUX MARCHES ET
D'INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION DE TAHOUA
(PAMIRTA)**

FINANCEMENT:

Prêt AICS N° F.ROT/AID 13/009/0

TABLE DES MATIERES

Pages

PIECE N° 1 : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET 2

PIECE N° 2 : NOTE RELATIVE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET..... 4

Chapitre I : Généralités

Chapitre II : Dossier de présélection

Chapitre III : Préparation des dossiers de candidature

Chapitre IV : Remise des dossiers de candidature

**Chapitre V : Ouverture des plis, Evaluation et Classement
des candidats**

PIECE N° 3 : CRITERES DE SELECTION 10

**PIECE N° 4 : RENSEIGNEMENTS SUR LES QUALIFICATIONS ET LES
CAPACITES DES CONSULTANTS15**

ANNEXE 1 : Termes de Références DE LA PRESTATION.....17

**ANNEXE 2 : MODELE EQUIVALENT DU « CERTIFICAT ANTIMAFIA » POUR LES ENTREPRISES
NON ITALIENNES.....34**

PIECE N°1: AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Le Niger a sollicité et obtenu de la République Italienne, à travers l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), un crédit concessionnel pour financer le Projet d'Accès au Marché et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA). L'Accord de financement, signé en 2014, prévoit le dépôt d'une partie des fonds en Italie avec une gestion directe du Gouvernement du Niger à travers une passation des marchés au niveau local.

Le présent avis a pour objet de présélectionner les candidats dans le cadre du recrutement de de l'ONG pour la fourniture de « **service de mise en place et renforcement des capacités des structures de gestion des marchés de demi gros et centres de collectes** ».

Pour être admis à concourir, les candidats (y compris les membres des groupements/consortiums d'ONG) doivent (i) être des ONG agréées par l'administration, (ii) être en règle vis-à-vis de l'administration, et (iii) ne pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation des biens. Le nombre de candidats à inscrire sur la liste restreinte sera limité à six (6) et la sélection finale du consultant sera faite par la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (**SFQC**) conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Propositions.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage invite les candidats intéressés à retirer gratuitement un jeu complet du Dossier de présélection à l'Unité de Gestion du Projet, Téléphone: (+227) 20.611.067 ou à la Cellule Nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT) du ProDAF, sis au Quartier YANTALA de Niamey, au siège du projet PAC3, Téléphone 20.35.18.49, durant les heures officielles d'ouverture. Le dossier peut aussi être téléchargé à partir du site web : www.pamirta.net.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de l'Unité de Gestion du Projet (Téléphone : +227 20 611 067 - Email : urgp.tahoua@prodaf.net avec copies à ssarkinbaka95@gmail.com et bodo.marou@prodaf.net).

Les lettres de manifestation d'intérêt rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de présélection doivent parvenir sous plis fermés et porter la mention « **SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE GESTION DES MARCHES DE DEMI GROS ET CENTRES DE COLLECTE** ».

La prestation sera réalisée en un seul lot à savoir la Mise en place et renforcement des capacités des structures de gestion des marchés et centres des collectes.

Le montant prévisionnel de la convention qui va découler du présent avis à manifestation d'intérêt sera : 299.973.000 FCFA ou 457.300 EURO en hors taxes.

Toute offre financière supérieure sera rejetée.

Les offres présentées en un (1) original et deux (02) copies, conformément au dossier de présélection, doivent être déposées, à la **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Porte B005 au Rez de chaussée**.

La date limite de remise des offres est fixée pour **le lundi 08 juin 2020 à 11 heures 00 minutes**. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

L'ouverture des plis aura lieu dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, **le lundi 08 juin 2020 à 11 heures 00 minutes**; en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Le Secrétaire Général

Mr Diamoitou GUESSIBO BOUKARI

PIECE N°2:
NOTE RELATIVE A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

CHAPITRE I : GENERALITES

Article premier: Objet de l'Avis de manifestation d'intérêt

Le présent Avis de manifestation d'intérêt a pour objet la présélection, de candidats devant soumettre des demandes de proposition pour la réalisation des prestations relatives à la **mise en place et renforcement des capacités des structures de gestion des marchés de demi gros et centres de collectes**, et financées sur les ressources du **Prêt AICS N° F.ROT/AID 13/009/0** signé entre le Gouvernement Italien et le Gouvernement du Niger.

Article 2 : Critères d'éligibilité

2.1 Pour être admis à concourir, les candidats (y compris tous les membres d'un groupement d'ONG et tous les sous-traitants du candidat) doivent remplir les conditions ci-après :

a) être une ONG légalement constituée et officiellement agréée en République du Niger ou reconnue selon la loi du pays où l'ONG a son siège social;

b) se trouvent dans les conditions prévues par le décret législatif italien No. 490 du 08/08/1994 (Antimafia) ; les candidats italiens doivent fournir le « certificat antimafia » des autorités italiennes compétentes et les candidats/soumissionnaires non italiens doivent fournir une certification équivalente selon le modèle joint au présent dossier de présélection ou les pièces justificatives ayant la même valeur, si prévues par leurs lois nationales respectives.

2.2 Les candidats fourniront toute pièce établissant leur éligibilité que le maître d'ouvrage pourra exiger;

2.3 Les soumissionnaires nationaux et communautaires doivent être en règle vis-à-vis de l'Administration ;

2.4 Les ONG nationales et des autres pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ne peuvent participer à la manifestation d'intérêt que si elles sont juridiquement et financièrement autonomes.

☞ Toute production de faux documents ou de fausses informations entraîne automatiquement et à tout moment le rejet pur et simple de la candidature sans préjudice des autres sanctions.

☞ Le non-respect de l'un des critères d'éligibilité ci-dessus entraîne le rejet pur et simple de la candidature.

Article 3 : Critères de qualification

Les candidats doivent fournir les documents prouvant qu'ils disposent des ressources humaines et de l'expérience nécessaires pour mener à bien l'exécution des prestations. A cette fin, ils doivent fournir les documents suivants:

- i) La liste des expériences de l'ONG dans le domaine faisant l'objet de la consultation;
- ii) les qualifications et la compétence du personnel dont les services font l'objet de la consultation;
- iii) La liste des contrats similaires, le montant et la localisation de ceux-ci obtenus dans les cinq dernières années;
- iv) La liste des moyens matériels pouvant être mis en œuvre dans l'accomplissement des tâches décrites;

- v) les moyens financiers à la disposition de l'ONG (fond de roulement) et leur importance par rapport aux montants des prestations à exécuter.

Les critères de qualification ci-dessus feront l'objet d'une évaluation, d'une notation et d'un classement en vue de retenir les candidats présélectionnés. Seuls les candidats ayant obtenu la note minimale de **(70/100)** seront retenus.

Article 4: Un dossier par candidat

Chaque candidat ne présentera qu'un seul dossier, à titre individuel ou au nom d'une ONG. Pour un même avis de manifestation d'intérêt, un candidat qui présente plusieurs dossiers sera disqualifié.

Article 5: Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa candidature et le maître d'ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les rembourser, quelle que soit l'issue de la présélection.

Article 6 : Obligations particulières des candidats

6.1 Les autorités contractantes exigent des consultants qu'ils fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux, qu'en toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts de leur client et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les ONG ne doivent pas être engagées pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations envers d'autres clients ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du maître d'ouvrage.

6.2 Comme indiqué à l'alinéa 1er ci-dessus, des ONG peuvent être engagées pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas les Données particulières doivent faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection de l'ONG doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au maître d'ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval.

CHAPITRE II : DOSSIER DE PRESELECTION

Article 7 : Acquisition du dossier de présélection

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquérir gratuitement un jeu complet du dossier de candidature auprès de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à Tahoua (urgp.tahoua@prodaf.net avec copies à bodo.marou@prodaf.net; Téléphone 00227 20 611 067) ou à la Cellule nationale de Représentation et d'Assistance Technique (CENRAT) du Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) sis au Quartier Yantala / KOUARA KANO de Niamey au siège du Projet PAC3, Téléphone: (+227) 20.35.18.49; email : cenat.niamey@prodaf.net , pendant les heures officielles de travail.

Article 8 : Contenu du dossier de présélection

Le dossier de présélection comprend les documents énumérés ci-après en tenant compte de tout additif publié conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous :

- Avis de manifestation d'intérêt;
- Note d'information aux consultants ;
- Critères de sélection ;
- Renseignements sur les qualifications et les capacités des consultants.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen, les informations données par le candidat.

Article 9 : Demande d'éclaircissements apportés au dossier de présélection

Tout consultant désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de présélection peut en faire la demande au maître d'ouvrage par écrit, télégramme, Internet, télécopie ou télex. Le maître d'ouvrage répondra à toute demande d'éclaircissement reçue au moins douze (12) jours avant la date limite de remise des candidatures. Dans le même temps, une copie de la réponse du maître d'ouvrage sera adressée à toutes les ONG destinataires de la lettre d'invitation, indiquant la question posée mais sans mentionner son auteur.

Article 10 : Modifications au dossier de présélection

Jusqu'à dix (10) jours avant la soumission des candidatures, le maître d'ouvrage peut, pour des raisons motivées, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'une ONG, modifier le dossier de présélection au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par écrit, à toutes les ONG qui ont retiré le dossier et ont force obligatoire pour eux. Le maître d'ouvrage doit, en cas de changement des données, reporter la date limite de soumission des propositions de sept (7) jours calendaires au minimum.

CHAPITRE III : PREPARATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 11 : Composition du dossier de candidature

11.1 Le dossier présenté par le soumissionnaire comprendra les documents ci-après :


- a) la présentation de l'ONG (références, expérience et CV succinct pour les experts) ;
- b) la liste nominative des experts avec leur curriculum vitae, les copies de leurs diplômes certifiées conformes, copie de leur attestation légalisée d'inscription à un Ordre pour les professions réglementées et leur attestation de disponibilité ainsi que la liste des sous-traitants avec leurs références techniques et financières ;
- c) éventuellement, la liste des prestations similaires réalisées ;
- d) les moyens financiers à la disposition de l'ONG (fond de roulement) et leur importance par rapport aux montants des travaux à exécuter ;
- e) les moyens matériels pouvant être mis en œuvre dans l'accomplissement des tâches décrites
- f) toutes autres informations demandées par le maître d'ouvrage.

11.2 Le dossier de candidature comprend en outre l'ensemble des documents attestant que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité définis à l'article 2 ci-dessus.

Article 12 : Langue de la candidature

Toute candidature et tout document concernant le dossier de présélection, échangés entre le candidat et le maître d'ouvrage seront rédigés en français.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue, dès lors qu'il sera accompagné d'une traduction en langue française. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de la soumission, la traduction française fera foi.

 L'absence de traduction entraîne le rejet de l'offre.

Article 13 : Présentation et signature du dossier de candidature

13.1 Le Soumissionnaire remettra le dossier de sa candidature en un (1) original et deux (02) copies en indiquant clairement « ORIGINAL » et « COPIES », selon le cas. En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

13.2 L'original du dossier de candidature est paraphé et signé par la ou les personne(s) dûment habilitées à apposer leurs signatures au nom du soumissionnaire.

Article 14 : Cachetage et marquage des soumissions

14.1 Le soumissionnaire devra présenter l'original et les copies du dossier de candidature dans des enveloppes séparées, cachetées (cire) en marquant sur les enveloppes «original» et «copies». Les enveloppes seront alors placées dans une enveloppe extérieure cachetée (cire) et non identifiable.

14.2 L'enveloppe extérieure devra :

- être adressée au maître d'ouvrage à l'adresse indiquée dans l'Avis de manifestation d'intérêt;
- porter le nom et le numéro de l'Avis de manifestation d'intérêt ;
- porter la mention « À n'ouvrir qu'en commission ».

14.3 Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à renvoyer le dossier de candidature en l'état au cas où il est déclaré hors délais.

14.4 Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée (scellée) et marquée comme indiqué ci-dessus, le maître d'ouvrage ne sera en aucun cas responsable si le dossier de candidature est égaré ou s'il est ouvert prématurément.

☞ Sous peine de rejet, l'enveloppe extérieure doit être cachetée et ne porter aucun signe permettant d'identifier le soumissionnaire.

CHAPITRE IV: REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 15 : Date et heure limites de remise des dossiers de candidature

15.1 Les candidatures présentées conformément aux dispositions des articles 13 à 14 ci-dessus et adressées à **Monsieur le coordonnateur de l'UGP du PAMIRTA**, Téléphone (+227) 20 611 067, email : urgp.tahoua@prodaf.net, devront parvenir à la **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Porte B005 au Rez de chaussée** au plus tard le **08 juin 2020 à 11 heures**, heure locale.

L'ouverture des plis aura lieu **le 08 juin 2020 à 11 heures 00 minutes, dans la salle de réunion de Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.**

15.2 Le maître d'ouvrage peut dans des circonstances exceptionnelles et à sa discrétion, proroger la date limite de remise des candidatures en publiant un rectificatif dans les mêmes conditions que l'Avis de manifestation d'intérêt. Les droits et obligations du maître d'ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initialement arrêtée seront régis par la nouvelle date limite.

Article 16 : Candidatures hors délai

☞ Toute candidature reçue par le maître d'ouvrage après la date limite précisée à l'article 16 ci-dessus sera rejetée sans être ouverte quel que soit le motif du retard.

☞ Lors de la séance d'ouverture des plis, aucun dossier de candidature ne sera admis séance tenante

CHAPITRE V : OUVERTURE DES PLIS, EVALUATION ET CLASSEMENT DES CANDIDATS

Article 17 : Ouverture des plis

L'auxiliaire de justice assermenté ouvrira, pour le compte du maître d'ouvrage, les enveloppes contenant les dossiers de candidature en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister. Les représentants des candidats présents signeront une liste de présence qui sera jointe au procès-verbal d'ouverture.

Lors de l'ouverture des plis, le maître d'ouvrage annoncera les noms des candidats et toute autre information qu'il juge appropriée.

Aucune candidature ne sera rejetée à l'ouverture, à l'exception des candidatures reçues hors délai.

Le maître d'ouvrage établira le procès-verbal de l'ouverture des plis qui comporte notamment les informations communiquées aux candidats présents. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres de la commission d'ouverture; tout procès-verbal non signé par l'auxiliaire de justice assermenté ne sera pas valable.

Article 18 : Evaluation et classement des candidats

Le maître d'ouvrage éliminera les dossiers des candidats ne répondant pas aux critères d'éligibilité définis à l'article 2 ci-dessus.

Le maître d'ouvrage évaluera les dossiers des candidats éligibles selon les critères de qualification définis à l'article 3 ci-dessus.

Article 19 : Notification des candidatures retenues

Avant l'expiration du délai de validité des candidatures, le maître d'ouvrage notifiera par écrit aux consultants présélectionnés, que leurs candidatures ont été retenues sur la liste restreinte.

Il informera dans le même temps les autres consultants du motif de rejet de leurs candidatures.

Article 20 : Recours des soumissionnaires

Les griefs formulés par les soumissionnaires sur le dossier de présélection ou au cours de la procédure de présélection des candidatures font l'objet d'un recours préalable auprès du maître d'ouvrage ou, auprès du maître d'ouvrage délégué, le cas échéant.

En l'absence de réponse ou en cas de suite non favorable dans les délais prescrits par le code des marchés publics, ils sont adressés au Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Tout recours déclaré recevable par le Comité de Règlement des Différends entraîne la suspension de la procédure de présélection des candidatures.

PIECE N° 3 : CRITERES DE SELECTION

CRITERES DE SELECTION

Les dispositions ci-après complètent ou le cas échéant modifient les dispositions de la note relative à l'Avis de Manifestation d'intérêt. En cas de conflits, les dispositions ci-après prévalent.

1	<u>Maître d'Ouvrage :</u> MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
2	<u>Nom du Client:</u> PROJET D'ACCES AUX MARCHES ET D'INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION DE TAHOUA (PAMIRTA)
3	<u>Objet de la mission :</u> SERVICE DE MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE GESTION DES MARCHES DE DEMI GROS ET CENTRES DE COLLECTES
4	<u>Source de Financement</u> La prestation sera financée sur le Prêt de l'Agence de Coopération italienne au Développement (AICS) N° F.ROT/AID 13/009/0 à la République du Niger.
5	<u>Consultants admis à soumissionner :</u> Pour être éligible au présent appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection d'une ONG ou groupement/consortium d'ONG, les candidats doivent fournir les pièces suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1) être une ONG légalement constituée et officiellement reconnue en République du Niger ou l'équivalent selon la loi du pays où l'ONG a son siège social; 2) Un Certificat antimafia (pour les ONG Italiennes) ou son équivalent (pour les non Italiennes) (en photocopie légalisée ou Originale) ; <p>N.B : Les autres pièces seront demandées à l'étape de Demande de Propositions.</p> <p>(1) Toute pièce manquante ou non conforme entraînerait le rejet de l'offre ; (2) les pièces administratives équivalentes des autres pays seront acceptées ; (3) Les soumissionnaires ne peuvent pas engager en tant qu'experts des fonctionnaires ou autres agents de l'administration publique du Niger sauf si l'accord préalable de l'AICS a été obtenu.</p>
6	<u>Cas de groupements :</u> Lorsque la soumission est déposée par un groupement sans personnalité juridique, elle est signée par chacun des membres qui doivent s'engager solidairement et désigner celui d'entre eux chargé de représenter le groupement vis à vis du maître d'ouvrage.
7	<u>Délai de validité des propositions :</u> Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour un délai minimum de QUATRE VINGT ET DIX (90) jours à compter de la date de remise de leurs offres.
8	<u>Présentation des propositions :</u> Les soumissionnaires prépareront une grande enveloppe extérieure anonyme, fermée, portant uniquement la mention: " SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UNE ONG CHARGEE DE SERVICE DE MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE GESTION DES MARCHES DE DEMI GROS ET CENTRES DE COLLECTES " <p style="text-align: center;">« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement » et adressée à :</p> <p>Monsieur le coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet PAMIRTA Téléphone : 20 611 067 Email : urqp.tahoua@prodaf.net et bodo.marou@prodaf.net</p>

9	<p><u>Date et heure limites de remise des propositions :</u> Les offres, présentées conformément aux dispositions de la Note relative à la manifestation d'Intérêt devront parvenir, dans une enveloppe scellée, au MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, à la Direction des Marchés Publics, Porte N° 215 du 2^{ème} étage, au plus tard le 08 juin 2020 à 11 heures 00 minutes.</p>
10	<p><u>Propositions hors délai :</u> Toute proposition parvenue après expiration du délai limite de remise des propositions ne sera pas retenue.</p>
11	<p><u>Ouverture des plis :</u> L'ouverture des plis aura le 08 juin 2020 à 11 heures 00 minutes dans la salle des réunions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en présence des soumissionnaires (ou leurs représentant) qui le souhaitent.</p>
12	<p><u>Eclaircissement concernant les propositions :</u> Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 20 jours avant la date limite de remise des soumissions.</p> <p>Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées adressées à Monsieur le coordonnateur de l'UGP du PAMIRTA Unité de Gestion du PAMIRTA à Tahoua Téléphone : 20 611 067 Email : urgp.tahoua@prodaf.net et bodo.marou@prodaf.net</p> <p>L'UGP du PAMIRTA répondra aux demandes par écrit, et mettra à la disposition des autres consultants les mêmes réponses sans indiquer de quels consultants viendraient les demandes en question.</p> <p>Aussi, l'UGP PAMIRTA en concertation avec la Direction des Marchés Publics du MAG/EL jugera de l'opportunité d'un report éventuel de la date de remise des offres comme conséquence de la prise en compte des éclaircissements données.</p>
13	<p><u>Contact avec le maître d'ouvrage :</u> Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le maître d'ouvrage entraînera l'élimination de sa proposition.</p>

14. EVALUATIONS CHIFFREES DES OFFRES

N°	CRITERES, SOUS-CRITERES	POINTS
I	EXPERIENCE DES CONSULTANTS	
I-1	<p>Présentation générale de l'ONG Cette section devrait fournir des informations générales sur l'ONG permettant au Maître d'Ouvrage d'en avoir une vue d'ensemble sur son organisation, ses expériences, ses moyens logistiques dans le pays de la prestation. Aussi, elle sera notée comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Expérience professionnelle qualifiée ou de la qualification pour exercer l'activité des ONG. Minimum requis 5 ans d'expérience. <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Les candidats ayant moins de cinq (5) ans d'expérience (dans les domaines de l'animation de l'ingénierie sociale et des appuis aux communautés et structures de gestion de marchés ou en 	20 points

	<p>renforcement des capacités des acteurs de marchés) seront écartés et ne seront pas admis à la procédure de sélection ;</p> <p>1.2 La commission attribuera 0,5 point pour chaque période de 12 mois d'expérience professionnelle au-delà du minimum de cinq ans requis (dans les domaines de l'animation de l'ingénierie sociale des appuis aux communautés et structures de gestion de marchés ou en renforcement des capacités des acteurs de marchés) jusqu'à un maximum de 8 points</p> <p>2. Présence ou volonté d'ouvrir un bureau d'organisation et de gestion à Tahoua au Niger pour la coordination des activités à réaliser. 6 Points</p> <p>3. Possession d'une organisation qui prévoit la présence d'une secrétaire et d'un comptable toujours disponible et contactée par le pouvoir adjudicateur en cas de besoin. 4 Points</p> <p>4. Disponibilité logistique du candidat au Niger, qui comprend une voiture avec chauffeur, une autonomie logistique et une capacité à effectuer des missions sur le terrain et à assister à des réunions à Niamey et Tahoua. 2 Points</p>	
I-2	<p>Expérience générale en tant que opérateur Expérience générale des prestations d'appui aux communautés et aux structures de gestion</p> <p>☞ Chaque expérience/contrat dans l'un des domaines ci – dessus ou toute autre activité similaire ou connexe est notée 5 points jusqu'à concurrence du total des points prévu.</p> <p>☞ NB : Pour considérer une expérience, elle doit être prouvée par une copie d'attestation de service fait/satisfaction, délivrée par le Maître d'ouvrage concerné ainsi que la copie du contrat, Convention, partenariat ou tout autre document similaire en sa page de garde et page de signature.</p>	50 points
I-3	<p>Expérience spécifique de renforcement de capacités des acteurs de marchés ou similaires.... en tant que opérateur principal.</p> <p>☞ Chaque expérience/ contrat dans le domaine similaire à la mission en objet est notée 05 points jusqu'à concurrence du total des points prévus</p> <p>☞ NB : Pour considérer une expérience, elle doit être prouvée par une copie d'attestation de service fait/satisfaction, délivrée par le Maître d'ouvrage concerné ainsi que la copie du contrat, Convention, partenariat ou tout autre document similaire en sa page de garde et page de signature.</p>	30 points
Points totaux		100 points

☞ **Pour être retenu sur la liste de présélection, un candidat doit avoir recueilli un score minimum de 70 points sur 100.**

Le nombre de candidats à inscrire sur la liste restreinte sera limité à six (6) soumissionnaires. Dans le cas de parité de point à la sixième position, il sera possible de retenir plus que 6 candidats.

PIECE N° 4:
RENSEIGNEMENTS SUR LES QUALIFICATIONS ET LES
CAPACITES DES CONSULTANTS

MODELE FICHE DES REFERENCES TECHNIQUES DE L'ONG

Nom de la Mission :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni :
Nom du Client :		Nombre de personnes :
Bailleur de fonds :		Nombre d'hommes-mois :
Date de démarrage :	Date d'achèvement :	Valeur approximative des services (en CFA) :
Nom du/des partenaire(s) éventuel(s) :		Nombre d'hommes-mois fournis par le/les partenaire(s) :
Nom et fonctions des principaux responsables (Chef/Coordinateur de Projet, Chef d'équipe) :		
Descriptif du Projet :		
Descriptif des services fournis par votre personnel :		

Nom de société : _____

[Joindre attestation de bonne fin d'exécution]

ANNEXE 1 :

TERMES DE REFERENCE DE LA PRESTATION



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET D'ACCES AUX MARCHES ET D'INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION DE
TAHOUA
"PAMIRTA"**
UNITE DE GESTION DU PROJET
UGP-TAHOUA

COMPOSANTE "ACCES AUX MARCHES"

TERMES DE REFERENCES

OBJET:

SELECTION DES ONG POUR LE SERVICE DE MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE GESTION DES MARCHES DE DEMI GROS ET CENTRES DE COLLECTES

MAITRE D'OUVRAGE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

CLIENT/ MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE :

**PROJET D'ACCES AUX MARCHES ET D'INFRASTRUCTURES RURALES DANS LA REGION DE
TAHOUA
(PAMIRTA)**

**UNITE DE GESTION DU PROJET
(UGP)**

FINANCEMENT : PAMIRTA

Novembre 2019



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Niger a sollicité et obtenu de la République Italienne à travers l'Agence Italienne pour la coopération au développement (AICS), le financement du Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la Région de Tahoua (PAMIRTA). La signature de l'Accord bilatéral et la Convention financière entre la République Italienne et la République du Niger a eu lieu le 27 novembre 2014. Le Niger a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces accords pour effectuer le paiement au titre du contrat faisant objet des présents termes de références.

Le PAMIRTA est mis en œuvre sur une période de huit (5) ans, de 2016 à 2020, dans la région de Tahoua au niveau de 4 pôles de développement économique ruraux équipés en infrastructures dont i) **4** marchés de demi-gros de produits agricoles, ii) **8** centres de collecte satellites de produits agricoles ; iii) sur la densification du réseau de pistes rurales par la construction et/ou la réhabilitation d'environ **230 km** de pistes rurales.

Les activités seront réalisées en cohérence avec la stratégie d'intervention et l'approche adoptée par le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans la région de Tahoua qui est une approche centrée autour de la concrétisation et le renforcement de Pôles ruraux de Développement Economique (PDE).

Celle-ci nécessite, à travers un réseau de pistes rurales, des interconnexions à assurer entre :

- ☞ Bassins de production à l'intérieur des différentes zones ou aires de production agricoles;
- ☞ Pôles de développement autour de marchés drainant une constellation de centre/marchés de collecte.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAMIRTA qui vise l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exploitations agricoles familiales, **l'Unité de Gestion du PAMIRTA (UGP) de Tahoua** a prévu au titre de son Plan Opérationnel Annuel (POA) 2019, le recrutement d'une ONG chargée de la mise en place et renforcement des capacités des structures de gestion des marchés de demi gros et centres de collectes.

Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet d'accompagner, suivre et renforcer les capacités des structures de gestion des marchés de demi- gros des PDE de Badaguichiri, Karofane, Tounfafi et Guidan Idder et des huit centres de collecte satellites, dans région de Tahoua.

Le financement de cette prestation sera assuré par le PAMIRTA et l'Etat du Niger.

I. OBJECTIFS DE LA PRESTATION DE SERVICE

2.1 Objectif global de prestation

Opérationnaliser les marchés (MDG et CC) à travers l'accompagnement les acteurs économiques (Producteurs, OP, Commerçants, transporteurs, dockers, intermédiaires, collecteurs), les GIE (Groupements d'Intérêt économique) et les communes dans le renforcement des capacités du dispositif organisationnel de gestion des infrastructures d'accès aux marchés (quatre (4) marchés de demi- gros (Tounfafi, Guidan Ider, Badaguichiri et Karofane), les huit (8) centres de collecte (Kollé et Gandassamou du PDE tounfafi ; Awilikiss et Tsouroute PDE de Guidan Idder ; Garhanga et Roukouzoum PDE de Badaguichiri, Ourno et Banankatami du PDE de Karofane et les Brigades d'entretien des pistes rurales (BCER)) vers une évolution en structure de services.

2.2 Objectifs spécifiques de la prestation

De façon spécifique, il s'agira de :

1. Poursuivre l'ingénierie sociale dans les PDE pour mettre en place et renforcer les dispositifs de gestion des infrastructures de marchés réalisées
2. Appuyer les acteurs (« Hadingwiwa » et mairies) à choisir et mettre en place les formes de gestion appropriée pour les sites de marchés
3. Renforcer les capacités des structures de gestion mise en place
4. Sensibiliser les acteurs et faciliter les relations en vue d'asseoir le meilleur partenariat possible de gestion des infrastructures qui sont déléguées pour leur gestion par la Mairie ou toute autre forme issue de l'analyse des contextes et des leçons tirées des interventions antérieures similaires
5. Appuyer les structures de gestion à rendre opérationnelles les infrastructures marchandes (dont 4 marchés de demi gros et 8 centres de collecte) afin de leur meilleure valorisation;
6. Renforcer les capacités des différents acteurs sur plusieurs thématiques en lien avec la gestion des marchés dans les 4 PDE ;
7. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'information sur les prix des produits agricoles dans les 4 PDE ;

L'ONG prestataire aura à exécuter les tâches suivantes en lien avec les sept (7) objectifs cités ci-haut et en fonction des phasages des différents PDE :

MDGs PDE de Badaguichiri ,Karofane , Tounfafi et Guidan Idder

- ✓ Organiser des missions de sensibilisation au niveau des populations des PDE sur l'importance économique des MDG ;
- ✓ Organiser des missions d'accompagnement des structures de gestion des marchés de suivi régulier des dispositifs de gestion du marché (Badaguichiri, Karofane, Tounfafi et Guidan Idder);
- ✓ Organiser des ateliers pour amender et finaliser les contrats entre les dirigeants des structures de gestion et les mairies ;
- ✓ Organiser les cérémonies de signature de contrat entre les mairies et les structures de gestion des marchés en présence de l'autorité départementale et du PTF;
- ✓ Apporter des appuis aux GIE pour recruter le personnel des marchés
- ✓ Former les personnels des marchés (Gestionnaire/comptable)
- ✓ Former les prestataires de services au marché sur la sécurité
- ✓ Former les prestataires de services au marché sur la perception des taxes et le pesage
- ✓ Former les prestataires de services au marché sur la salubrité et l'hygiène des marchés
- ✓ Accompagner les volontaires dans la tenue des fiches ;
- ✓ Appuyer la fonctionnalité d'un dispositif local de collecte et de traitement des informations commerciales facilitant la production de 12 notes mensuelles de synthèse;
- ✓ Appuyer les acteurs du marchés à diffuser les données (informations) sur les flux sur les tableaux d'affiches au niveau des 2 marchés et sur les ondes des radios communautaires locales;
- ✓ Organiser des séances d'animation en faveur des opérateurs du marché sur la stratégie de financement à coûts partagés ;
- ✓ Accompagner les promoteurs MER (dont 20 par PDE) à l'élaboration de leurs plans d'affaire et leur soumission auprès des IF,

- ✓ Renforcer les capacités techniques des promoteurs (Formations notion de l'entrepreneuriat, plan d'affaire, compte d'exploitation)
- ✓ Suivre, appuyer et conseiller les promoteurs dans la mise en œuvre des activités et la gestion courante des activités
- ✓ Faire un diagnostic organisationnel des Brigades Communautaires d'Entretien des Routes (BER) et Comité Villageois d'Entretien des Routes (CVER) de 120 kms de tronçons routiers;
- ✓ Faire une (1) évaluation des besoins en terme de renforcement des capacités sur le plan organisationnel des BCER;
- ✓ Renforcer les capacités des BCER sur le plan organisationnel et fonctionnel ;
- ✓ Procéder à l'identification des différentes formes de contribution des usagers à l'entretien des pistes.
- ✓ Evaluer le dispositif et amender les outils de collecte de données;
- ✓ Former les volontaires SIM des marchés
- ✓ Former les dirigeants des GIE sur la recherche de financement;
- ✓ Former les commissaires aux comptes et autres dirigeants des GIE sur le contrôle de gestion.
- ✓ Accompagner les volontaires dans la tenue des fiches ;
- ✓ Organiser des voyages d'échanges d'expériences SIM
- ✓ Equiper les volontaires SIM en matériels de pesage, de calcul et de diffusion des données
- ✓ Appuyer la fonctionnalité d'un dispositif local de collecte et de traitement des informations commerciales facilitant la production de 12 notes mensuelles de synthèse;
- ✓ Organiser des séances d'animation en faveur des opérateurs du marché sur la stratégie de financement à coûts partagés
- ✓ Procéder à l'identification des différentes formes de contribution des usagers à l'entretien des pistes.

☞ **Au niveau des 8 CC des 4 PDE**

- ✓ Appuyer les acteurs à définir un mode de gestion aux huit (8) centres de collecte ;
- ✓ Faire les analyses de système de taxation sur les huit (8) centres de collecte ;
- ✓ Appuyer les organes de gestion des CC à élaborer leurs comptes d'exploitation prévisionnels des manuels de gestion et à valider les documents ;
- ✓ Organiser des voyages d'échanges animés à l'attention des organes de gestion des centres de collecte à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- ✓ Former les organes de gestion des 8 centres de collecte en la gestion des infrastructures, la recherche de financement et le contrôle de gestion ;
- ✓ Mettre en place un dispositif local simplifié de collecte et de traitement des informations commerciales au niveau des huit centres de collecte.

N.B : *La prise en compte du genre dans le processus d'accompagnement des pôles de développement économique (identification des prestataires de services spécifiques des marchés, mise en place des structures locales de gestion, etc.) fera l'objet d'une attention particulière à ce niveau.*

II. PRESENTATION DES SITES DES MARCHES :

L'intervention de l'ONG se fera de la manière suivante consignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 1 : Présentation des sites

Sites	Types infrastructures commerciales MDG	Types infrastructures commerciales Centre de Collecte	Niveau des sites	Période d'intervention	Distance MDG à la ville de Tahoua (Km)
Badaguichiri	Marché demi-gros de Badaguichiri	Garhanga et Roukouzoum	Iappui-conseil technico-économique	2020-2022	50
Karofane	Marché demi-gros de Karofane	Ourno et Babankatami		2020-2022	260
Tounfafi	Marché demi-gros de Tounfafi	Kollé et Gandassamou	appui-conseil technico-économique	2020-2022	220
Guidan Ider	Marché demi-gros de Guidan Ider	Awilikiss et Tsouroute		2020-2022	100

III. PROFIL ET MANDAT DES ONG PRESTATAIRES :

Ces missions de prestation sont sollicitées par **le projet d'accès aux marchés et d'infrastructures dans la région de Tahoua (PAMIRTA)**. Le Prestataire doit être une ONG agréée par l'administration, (ii) être en règle vis-à-vis de l'administration, et (iii) ne pas être sous le coup d'une suspension, d'une interdiction, d'une exclusion ou d'une liquidation des biens. Le nombre de candidats à inscrire sur la liste restreinte sera limité à six (6) et la sélection finale du consultant sera faite par la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (**SFQC**) conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Propositions.

Les ONG doivent avoir aussi une expérience minimum de cinq (5) années en tant que ONG/GIE/GSC et justifier d'une expérience en matière d'appui, accompagnement et renforcement des capacités des acteurs/organisations ruraux/structures de gestion de marchés ou comptoirs, disposer du matériel et des ressources humaines nécessaires à la mission.

Le Prestataire reste complètement libre du personnel et moyens qu'il utilisera dans la mesure où ses prestations répondent aux termes de référence en conformité avec la réglementation en vigueur au Niger, et aux standards internationaux de qualité des services à rendre.

L'Equipe de la de la Structure recrutée doit comporter en son sein un Coordonnateur qui devra être présent durant toute la durée des prestations au Niger et être l'interlocuteur unique et permanent de **l'Unité de Gestion du PAMIRTA (UGP) de Tahoua**.

IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La prestation sera réalisée en un seul lot à savoir la Mise en place et renforcement des capacités des structures de gestion des marchés et centres des collectes

La mise en œuvre de ces termes de référence sera assurée par l'ONG ou la structure retenue, elle travaillera en étroite collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) qui a conduit le démarrage du processus d'ingénierie sociale à travers les cadres locaux et multi acteurs de concertations qui sont déjà mis en place. Aussi, l'ONG développera une synergie avec les OP faitières qui interviendront dans la gestion des infrastructures marchandes à travers le partenariat public privé (PPP). Pour ce faire, l'ONG élaborera au stade de Demande de Propositions :

- **Une proposition technique (décrivant un plan d'action et une méthodologie de mise en œuvre) ;**
- **Et une proposition financière (en précisant les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission).**

Ces différents éléments permettront à l'ONG ou la structure d'élaborer le plan d'action pour toute la durée de la prestation, à convenir avec **l'Unité de Gestion du PAMIRTA (UGP)** de Tahoua.

L'équipe opérationnelle doit être composée de moins des agents suivants :

Un (e) Coordonnateur (trice), un(e) comptable, trois (3) spécialistes thématiques (*Gestion des marchés, SIM et Micro entreprenariat rural*) et quatre (4) animateurs (trices).

Au-delà de son rôle d'appui conseil et de formation, l'équipe opérationnelle sera également chargée du suivi des activités des bénéficiaires dans le cadre de son intervention. Elle utilisera, des outils élaborés en collaboration avec la cellule suivi- évaluation de l'UGP du **PAMIRTA Tahoua**.

L'équipe opérationnelle produira des rapports trimestriels d'activités pour rendre compte à l'UGP de l'évolution de la mise en œuvre du plan de travail.

Aussi, d'autres documents, seront rédigés par l'ONG pour l'ensemble des activités réalisées au cours de la période et/ou à la demande. Des rapports annuels d'exécution seront rédigés durant la période couverte par les prestations.

Dans tous les documents de suivi - évaluation et capitalisation, les données seront ventilées par sexe et âge, et feront ressortir les spécificités liées aux hommes, aux femmes, et aux jeunes.

L'ONG désignera un point focal « genre » qui a la charge de suivre l'intégration de la stratégie genre dans la planification, mise en œuvre et évaluation des activités. Ce même point focal poursuivra la tâche qui lui a été confiée.

Pour les déplacements sur les sites des marchés et les localités environnantes, l'ONG utilisera le matériel roulant, matériels informatiques et bureautiques qu'elle budgètera dans son offre financière

V. RESULTATS ATTENDUS/DOCUMENTS A PRODUIRE

Les principaux résultats attendus de cette prestation qui seront produits et transmis à l'UGP par les ONG sont donnés par objectifs spécifiques dans le tableau suivant:

Objectif spécifique	RESULTATS ATTENDUS
OS1	1. Renforcer les capacités des unions des OP en charge de la gestion des centres de collectes
	Organiser des séances de formation aux OP autour des centres de collectes
OS2	2. Appuyer la mise en place des structures opérationnelles de gestion
	Les familles d'acteurs sont éclairées en vue de cibler et mettre en place les structures et mode de gestion appropriés pour chacune des deux catégories d'infrastructures marchandes
OS3	3. Appuyer les acteurs à rendre opérationnelles les 12 structures de gestion des infrastructures marchandes (dont 4 marchés de demi gros et 8 centres de collecte)
	<p>Les différents modes de gestion déléguée sont partagés entre la structure délégataire (GIE) et le délégant (Mairie) (MDG de Badaguichiri, Karofane) et les choix des modes de gestion déléguée sont faits;</p> <p>Des analyses du système de taxation sur 2 marchés sont faites (Guidan Idder et Tounfafi);</p> <p>Les GIE sont appuyés dans l'élaboration de leur compte d'exploitation prévisionnels (Badaguichiri et Karofane);</p> <p>Les GIE sont appuyés dans l'élaboration de leurs manuels de procédures de gestion des marchés (Badaguichiri et Karofane);</p> <p>Deux (2) ateliers de partage de manuels de procédures de gestion des marchés sont organisés (Badaguichiri et Karofane);</p> <p>Voyage interne d'échange des Hadin Gwiwa des 4 PDE, au niveau des anciens HG des PDE de Sabon Guida, Doguéraoua, Kéhéhé ;</p> <p>Des projets de contrats de partenariat (PPP) sont élaborés et proposés aux mairies et les structures de gestion de marché (GIE) des 4 MDG ;</p> <p>Des rencontres sont organisées entre les dirigeants des structures de gestion et les mairies pour finaliser les contrats et les signer des 4 MDG ;</p> <p>Des appuis sont apportés à 4 GIE pour recruter le personnel de leurs marchés des 4 PDE ;</p> <p>Des missions d'accompagnement des structures de gestion des marchés dans la gestion sont organisées dans les 4 PDE;</p> <p>Des missions de sensibilisation au niveau des populations des PDE sur l'importance économique des MDG sont organisées (pour les 4 PDE) ;</p> <p>Les acteurs sont appuyés à définir un mode de gestion aux huit (8) centres de collecte</p> <p>Des analyses de système de taxation sont faites sur les huit (8) centres de collecte</p> <p>Les organes de gestion des Centres Collectes sont appuyés à élaborer leurs comptes d'exploitation prévisionnels, des manuels de gestion et à valider les documents</p> <p>Des voyages d'échanges sont organisés à l'attention des organes de gestion des 8 centres de collecte.</p>

	Renforcer les capacités des différents acteurs sur plusieurs thématiques en lien avec la gestion des marchés dans les 4 PDE
	Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'information sur les prix des produits agricoles dans les 4 PDE
OS4	4. Renforcer les capacités des différents acteurs sur plusieurs thématiques en lien avec la gestion des marchés dans les 4 PDE
	<p>Les dirigeants des GIE sont formés sur la gestion du marché (Guidan Idder et Tounfafi) ;</p> <p>Les dirigeants des GIE sont formés sur la recherche de financement (Guidan Idder et Tounfafi) ;</p> <p>Les dirigeants des GIE sont formés sur le contrôle de gestion (CC....) (Guidan Idder et Tounfafi) ;</p> <p>Les organes de gestion des 8 centres de collecte sont formés à la gestion des infrastructures, la recherche de financement et le contrôle de gestion ;</p> <p>Les personnels des marchés (Gestionnaire/comptable) sont formés sur la gestion des 4 MDG ;</p> <p>Les prestataires de services au marché sont formés sur la sécurité des 4 MDG</p> <p>Les prestataires de services au marché sont formés sur la perception des taxes et le pesage des 4 MDG ;</p> <p>Les prestataires de services au marché sont formés sur la salubrité et l'hygiène des marchés des 4 MDG.</p>
OS5	5. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'information sur les prix des produits agricoles dans les 4 PDE
	<p>Les résultats des travaux d'évaluation des flux sont partagés avec les acteurs (Guidan Idder et Tounfafi) ;</p> <p>o Les volontaires SIM de 2 marchés sont recyclés dans la tenue des fiches (Guidan Idder et Tounfafi) et des 8 centres de collectes ;</p> <p>Les volontaires sont accompagnés dans la tenue des fiches (4 PDE); Un dispositif local de collecte et de traitement des informations commerciales facilitant la production de 12 notes mensuelles de synthèse de 4 marchés sur les prix et les flux des produits est mis en place</p> <p>Un dispositif local simplifié de collecte et de traitement des informations commerciales est mis en place au niveau des huit (8) centres de collecte ;</p> <p>Les données (informations) collectées sur les flux sont diffusées sur les tableaux d'affiches et les ondes des radios communautaires au niveau des marchés (dans les 4 PDE) et à travers le site RECA via les tablettes.</p>
OS6	6. Appuyer la mise en œuvre des MER (20 MER par PDE) à travers : i) l'Appui aux promoteurs des MER à la formulation de la demande de financement ; ii) l'appui conseil aux promoteurs des MER, au début et tout au long de leurs activités et; iii) l'accompagnement de la relation financière entre les IF et les promoteurs des MER dans les 4 PDE. A noter que le volet financement des MER à appuyer sera financé à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale financé par l'Etat du Niger et le Fonds Internationale de Développement Agricole (FIDA)

	<p>Des séances d'animation en faveur des opérateurs du marché sur la stratégie de financement à coûts partagés sont organisées au niveau des 4 PDE ; Des fiches d'identification des idées de projet sont élaborées. Les promoteurs identifiés dans les 4 PDE ; Les promoteurs des MER sont appuyés dans l'élaboration de leurs plans d'affaires (Karofane, Badaguichiri) ; Les promoteurs des MER sont formés sur la notion de l'entrepreneuriat et l'élaboration d'un plan d'affaire, de compte d'exploitation au niveau 4 PDE ; Des intermédiations sont conduites auprès des institutions financières au niveau des 4 PDE ; Des missions de suivi de la mise en œuvre des activités et des appuis conseils dans la gestion quotidienne sont effectuées au niveau 4 PDE.</p>
OS7	<p>9. Renforcer les capacités des Brigades Communautaires d'Entretien Routier (BCER) et développer les dispositifs viables d'entretien des pistes d'environ 230 km tronçons des pistes rurales dans les PDE de Badaguichiri, karofane et Guidan Idde</p>
	<p>L'état des lieux et le diagnostic organisationnel des Brigades Communautaires d'Entretien des Routes (BER) et Comité Villageois d'Entretien des Routes (CVER) est faite ; L'évaluation des besoins en terme de renforcement des capacités sur le plan organisationnel des BCER est faite ; Des sessions de sensibilisation sont animées au niveau des CVER et BCER ; La restructuration des brigades (choix de forme juridique et mode organisationnel...) est faite ; Les membres des BCER et CVER sont formés ;</p>

Au cours de l'exécution, les documents de planification et de rapportage suivants seront élaborés par année de prestations et transmis à l'UGP, notamment :

- ☞ Quatre (4) Plans d'actions trimestriels d'activités transmis à l'UGP au début de chaque trimestre (1 plan par trimestre)
- ☞ Quatre (4) rapports financiers et pièces justificatifs élaborés et transmis à la fin de chaque trimestre (1 rapport financier et pièces par trimestre)
- ☞ Quatre (4) rapports d'activités à la fin de chaque trimestre (1 par trimestre)
- ☞ Un (1) rapport annuel d'activités selon le canevas mis à disposition par l'UGP ;

VI. DUREE DES PRESTATIONS :

La durée des prestations est d'environ **trente-six 36 mois**, allant de janvier 2020 à décembre 2022 avec un mois de préparation et un mois d'évaluation chaque année. La prestation pourra être renouvelée après évaluation satisfaisante de performance de l'opérateur.

VII. BUDGET DE PRESTATION (Offre financière du prestataire)

A titre indicatif, il est proposé aux soumissionnaires le cadre de Budget estimatif, qui lui permettra de constituer son offre financière ainsi qu'il suit :

CADRE DE DEVIS

PROPOSITION FINANCIERE DE L'ONG					
REF	DESIGNATION	Unité	Quantité	Coût unitaire	Total
I	<u>RESSOURCES HUMAINES</u>				
1.1	<i>Coordination régionale</i>				
1.1.1	<i>Salaire du coordonnateur de l'équipe opérationnelle</i>	H/mois	36		
1.1.2	<i>Salaire d'Assistant comptable</i>	H/mois	36		
1.1.3	<i>Salaire du Chauffeur</i>	H/mois	36		
1.1.4	<i>Salaire gardien</i>	H/mois	36		
	Sous total 1.1				
1.2	<i>Animation thématique</i>				
1.2.1	<i>Prise en charge du spécialiste en gestion marché et SIM</i>	H/mois	36		
1.2.2	<i>Salaire technicien spécialiste du volet Entreprenariat rural</i>	H/mois	36		
1.2.3	<i>Prise en charge du spécialiste SIM</i>	H/mois	36		
	<i>Prise en chaareg animateurs</i>	H/mois	144		
	Sous total 1.2				
	SOUS TOTAL I				
II	<u>EQUIPEMENTS</u>	-	-	-	
2.1	<i>Equipement Volet SIM</i>				
2.1.1	<i>Matériels didactiques (cahier, bic calculatrice etc.)</i>	Lot	36		
2.1.2	<i>Bascule</i>	Unité	4		
2.1.3	<i>Balance</i>	Unité	8		
2.1.4	<i>Tableau d'affiches marchées</i>	Unité	12		
2.1.5	<i>Tablettes</i>	Unité	4		
2.1.6	<i>Location véhicule</i>	mois	36		
2.1.7	<i>Location 4 motos</i>	mois	144		
	Sous Total 2.1				
	SOUS TOTAL II				
III	<u>FONCTIONNEMENT</u>	-	-	-	
3.1	<i>Location de bureau régional</i>	Par mois	36		
3.2	<i>Eau et électricité</i>	Par mois	36		
3.3	<i>Téléphone et internet</i>	Par mois	36		
3.4	<i>Carburant véhicule</i>	Par mois	36		
3.5	<i>Carburant motos</i>	Par mois	144		
3.6	<i>Entretien et réparations véhicules/motos + assurances + vignettes</i>	Par mois	36		
3.7	<i>Entretien et réparations matériels informatiques</i>	Par mois	36		
3.8	<i>Fournitures de bureau et petits matériels</i>	Par mois	36		

	SOUS TOTAL III				
IV	<u>ACTIVITES</u>				
1.2	Organiser les ateliers d'Echanges et sessions de formation				
1.2.1	Ateliers et sessions de formation concernant les 4PDE et 8 CC				
1.2.1.2	Session de formation des dirigeants des GIE sur le contrôle de gestion (CC....)	Session	2		
1.2.1.3	Formation des dirigeants des GIE sur la gestion du marché	Session	2		
1.2.1.4	Session de formation/recyclage pour des volontaires SIM MDG et CC	Session	2		
1.2.1.5	Session de formation des dirigeants des GIE sur la recherche de financement	Session	2		
1.2.1.6	Formation des dirigeants des 8 centres de collectes sur la gestion et recherche de financement et contrôle de gestion	Session	3		
1.2.1.7	Formation en administration et fonctionnement /gestion de base des BCER	Session	4		
	Sous total Ateliers et session				
1.2.2	Ateliers et sessions de formation concernant les PDE de Guidan Idder et Tounfafi				
1.2.2.1	Atelier de partage et de choix des différents modes de gestion délégué	Atelier	2		
1.2.2.2	Ateliers de partage de manuel de procédures	Atelier	2		
	Sous total Ateliers et session				
1.2.3	Ateliers et sessions de formation concernant les PDE des 4 PDE				
1.2.3.1	Rencontre entre les dirigeants des structures de gestion et les mairies pour finaliser les contrats	Atelier	4		
1.2.3.2	Séance de signature de contrat entre la mairie et la structure de gestion du marché en présence de l'autorité départementale et du PTF	Rencontre	4		
1.2.3.3	Session de formation des personnels des marchés (Gestionnaire/comptable) sur la gestion	Session	2		
1.2.3.4	Session de formation des prestataires de services au marché sur la sécurité	Session	1		
1.2.3.5	Session de formation des prestataires de services au marché sur la perception des taxes et le pesage	Session	2		
1.2.3.6	Session de formation des prestataires de services au marché sur la salubrité et l'hygiène des marchés	Session	1		
1.2.3.7	Formation en administration et fonctionnement /gestion de base des BCER	Session	4		

1.2.3.8	Diffusion des informations sur les radios communautaires	Contrat	4		
	Sous total Ateliers et session				
	SOUS TOTAL ATELIERS ET FORMATION AU NIVEAU DES 4 PDE et 8 CC				
1.3	Organiser 3 Voyages d'échange au profit des acteurs des marchés et SIM et Centres de collecte				
1.3.1	Voyage d'échange des volontaires SIM des 4 PDE auprès de 3 anciens PDE dans Tahoua	voyage	1		
1.3.2	Voyages d'échanges acteurs des 8 centres de collecte dans région de Tahoua	voyage	1		
1.3.3	Voyages d'échanges acteurs des 8 centres de collecte à l'intérieur de pays	voyage	2		
1.3.4	Voyage d'échange des acteurs des 4 PDE à l'intérieur de pays	voyage	2		
	Sous total Voyage d'échange d'expériences				
A.2	Animer des rencontres de mise en relation des promoteurs de MER et les Institutions Financières en participant à l'amélioration de la demande et de l'offre de crédit dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés				
2.2	Ateliers et sessions de formation concernant les 4 PDE				
2.2.1	Session de formation des promoteurs en entrepreneuriat et plan d'affaires	Session	3		
2.2.2	Session de formation des promoteurs en élaboration compte d'exploitation	Session	3		
2.2.3	Session de formation des promoteurs sur la gestion courante des activités (comptes de gestion)	Session	3		
2.2.4	Formation des promoteurs sur la gestion du crédit	Session	3		
2.2.5	Session de formation des promoteurs sur hygiène et assainissement (Transformatrices et restauratrices)	Session	1		
	Sous total Ateliers et session				
2.3	Organiser les séances d'animation/Sensibilisation sur le mécanisme de financement à coût partagé et le financement des MER				
2.3.1	Missions conjointes avec les IF retenues pour le financement à coût partagé	Mission	6		
	Sous total animation sur le volet MER et Financement à Coût Partagé				
A.4	Assurer la coordination et la mise en œuvre des dispositions de la convention par l'URGP				

4.2	Formation du personnel sur la base de données	Session	2		
4.4	Missiions de supervision	Mission	36		
	Sous total coordination				
	TOTAL COÛT DIRECT				
	Frais de gestion 10%				
	TOTAL GENERAL				

NB: (A la phase de Demande de propositions) L'ONG soumissionnaire qui le juge nécessaire, peut adapter le présent cadre pour y prendre en compte des incidences financières relatives à des observations pertinentes relevées sur les termes de référence. En tout état de cause, toutes omissions éventuelles relevées dans les TDR et dont les implications ne sont pas prises en compte dans l'offre financière du soumissionnaire, ne feront pas objet d'un amendement au montant du marché, lors des négociations, après avoir obtenu l'avis de la validation des instances compétentes.

ANNEXE 2

MODELE EQUIVALENT DU « CERTIFICAT ANTIMAFIA » POUR LES ENTREPRISES NON ITALIENNES

Sur la base des informations que nous détenons, nous certifions que les personnes suivantes :

(Noms, Prénoms, Adresse de résidence, Date et lieu de naissance, Document d'identité du chef de la direction, du titulaire et des membres du conseil d'administration)

_____ (titulaire)

_____ (chef de la direction)

_____ (membres du conseil d'administration)

et les membres de leurs familles résidant avec eux,

(Noms, Prénoms, Adresse de résidence, Date et lieu de naissance, Document d'identité des membres de la famille du chef de la direction résidents avec lui, des membres de la famille du titulaire résidents avec lui, et des membres de la famille des membres du conseil d'administration résidents avec eux)

_____ (membres de la famille du titulaire)

_____ (membres de la famille du chef de la direction)

_____ (membres de la famille des membres du conseil d'administration)

ne sont pas concernés par une des conditions suivantes :

1. Être une personne qui fait partie, ou est affiliée, à une organisation criminelle ou à un gang du crime, ou à un syndicat du crime, ou à un réseau criminel;
2. Être une personne qui a utilisé un syndicat du crime pour promettre de procurer des votes électoraux en échange d'un profit, ou de promettre un profit en échange de recevoir des votes électoraux;
3. Être une personne qui a commis des crimes en utilisant les services d'une organisation criminelle ou d'un gang, ou d'un syndicat du crime, ou d'un réseau criminel;
4. Être une personne qui, sur la base d'éléments concrets, est considéré comme un sujet habituellement impliqué dans tout type de commerces interdits;

5. Être une personne qui vit (partiellement ou totalement), sur la base d'éléments concrets, sur des bénéfices découlant d'activités criminelles;
6. Être une personne dont le comportement peut être interprété, basé sur d'éléments concrets, comme amené à commettre des crimes qui peuvent mettre en danger l'intégrité physique ou morale d'enfants, ou la santé publique, ou la sécurité publique, ou la quiétude publique;
7. Être en tant qu'individu, ou en tant qu'appartenant à un groupuscule, le complice dans la préparation d'activités visant à subvertir l'ordre existant d'un Etat, par des crimes convergeant vers ce but, ou à travers des actes de terrorisme international;
8. Faire partie d'une organisation politique illégale, ou d'une organisation visant à renverser l'État, avec comme objectif de créer un régime de type « fasciste », à savoir une dictature radicale, nationaliste, intolérante, antidémocratique, belliqueuse envers d'autres Etats, en promouvant particulièrement la violence ;
9. Être une personne condamnée pour un des crimes énumérés dans cette section, et dont le comportement peut être interprété comme une attitude en vue de récidiver et ce à travers des activités préparatoires ;
10. Être une personne qui encourage ou finance les crimes indiqués dans cette section;
11. Être une personne qui, à l'avis des autorités de la sécurité publique, fait partie ou a soutenu d'autres personnes lors de l'organisation de violentes manifestations au cours d'évènements sportifs.

Le document doit être délivré par les Autorités Publiques de Sécurité du pays d'origine de l'entreprise et/ou du pays où les personnes mentionnés ci-dessus ont leur résidence.